



Une fois par trimestre, cette newsletter vous informe sur l'actualité du Schéma de Cohérence Territoriale Pays de l'Anjou bleu.

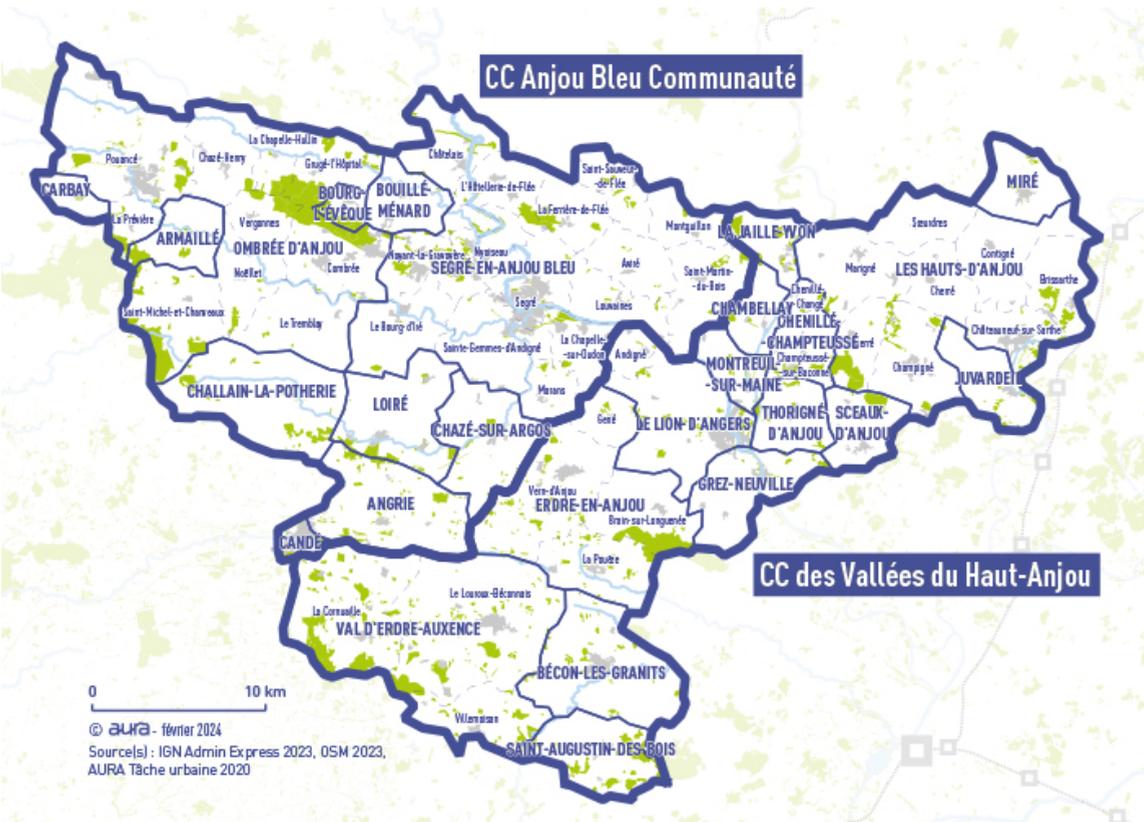
## Le SCoT en quelques mots et les raisons de sa révision

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un projet stratégique de territoire à 20 ans, le Pays dispose d'un SCoT approuvé depuis 2017. Le SCoT fixe le cadre des politiques publiques d'aménagement du territoire et articule ainsi de nombreux enjeux : habitat, économie mobilité, agriculture, milieux naturels, etc. Le SCoT est compatible ou prend en compte les politiques publiques réalisées à des échelles élargies : Région, Département, Syndicat de Bassin versant, etc. C'est pourquoi, le SCoT ayant intégré l'ensemble de ces orientations supérieures, il devient l'unique document de référence pour les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) en cours d'élaboration à Anjou Bleu Communauté et la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.

Plusieurs raisons motivent la révision des orientations du SCoT :

- la volonté nationale de moderniser les SCoT en 2020 qui a entraîné une évolution de son contenu et de sa structure, lui redonnant une portée prospective et stratégique,
- la succession de lois en cinq ans dont la Loi Climat et Résilience instaurant la mise en œuvre de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à 2050,
- la fusion des intercommunalités et leur montée en compétence ainsi que la création de plusieurs communes nouvelles,
- les évolutions sociétales ainsi que les effets locaux du changement climatique qui nécessitent des réponses politique en matière de transitions écologique, énergétique et climatique (ressource en eau, gestion des risques, îlots de chaleur...).

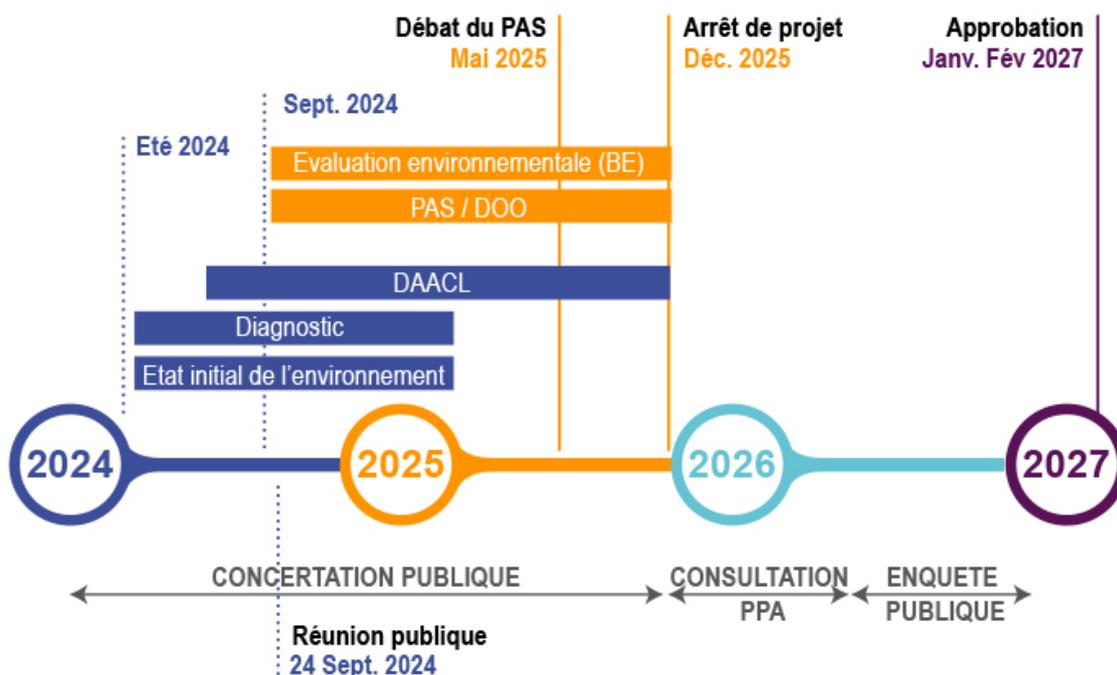
### Le périmètre du SCoT Pays de l'Anjou bleu



## Le calendrier de la révision du SCoT et son contenu

Pour respecter les dispositions de la loi Climat et Résilience, la révision du SCoT doit être réalisée avant le 22 février 2027, en l'absence de SCoT révisé à cette date les ouvertures à l'urbanisation seront limitées. Ainsi, il est prévu de réaliser la phase d'études jusqu'en 2025 et la phase administrative de validation du SCoT en 2026. Cette première phase d'études comprend un diagnostic qui pose les enjeux prioritaires auxquels devra répondre le Plan d'Aménagement Stratégique (PAS). Ce PAS est le projet politique, il expose les ambitions et les orientations

stratégiques qui sont ensuite déclinées au sein du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL). C'est cette dernière pièce, le DOO-DAACL, qui sera opposable aux deux PLUi. La particularité du SCoT Pays de l'Anjou bleu est de mener conjointement PAS, DOO et DAACL. Au terme du premier semestre 2024, le diagnostic est finalisé, les prochains mois seront donc dédiés à la construction du projet politique et à sa déclinaison réglementaire.



## Zoom sur le diagnostic



## Une synthèse problématisée et transversale

Le diagnostic cumule un grand nombre d'analyses et d'études, c'est un document dense et technique. Il a été choisi de le synthétiser pour présenter de manière transversale et pédagogique les enjeux prioritaires. Ce document socle pour construire le projet politique (PAS) a été coconstruit lors de plusieurs temps forts. Trois comités de suivi (élus) ont été dédiés à l'élaboration du contenu du diagnostic (environnement, paysage, économie, habitat, mobilité, etc.). Enfin, un atelier de priorisation des enjeux (élus, personnes publiques associées (PPA) et membres du conseil de développement) a permis de structurer la synthèse, d'identifier les invariants de la réflexion politique qui serviront de base à l'écriture du PAS. Voici quelques enjeux : l'adaptation de la programmation à l'évolution des profils et des besoins des ménages du territoire (vieillesse, déshabitation, séparation) ; la qualité et la quantité de l'eau ; la préservation des atouts industriels et agricoles ; le maintien d'une offre urbaine de proximité (commerce, service, etc.) en centralité, le rapprochement des lieux de travail et des lieux de vie, etc. Pour retrouver l'ensemble des enjeux ainsi que les principaux constats du diagnostic, nous vous renvoyons à la synthèse.

[> Synthèse du diagnostic](#)



## Participez à la démarche !

Vous souhaitez faire part de votre avis, de vos remarques, poser des questions sur le projet du SCoT Anjou bleu ? Alors participez à la démarche.

Plus d'informations : <https://anjoubleu.com/service/scot/>

PETR DU SEGREEN  
Maison de Pays - 2 rue Gillier  
49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU  
scot@anjoubleu.com

Suivez-nous :



Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}.

Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

